

# Fiscalité et démagogie.

## Contribution exceptionnelle

La fiscalité n'est pas une figure de morale mais un instrument de rendement fiscal pour couvrir les besoins de l'action publique. S'en servir de manière punitive à un sens totalement contre-productif, car elle détruit la confiance entre les entreprises et l'Etat, au moment où il a le plus besoin d'elles.

Les contributions soi-disant exceptionnelles sont des leurres démagogiques pour masquer l'indigence de réflexion d'un corps politique moribond qui menace de précipiter le Pays dans l'abîme.

Il existe d'innombrables outils contractuels pour conduire les entreprises riches en cash à investir dans des opérations de long terme dont l'Etat n'a pas les moyens.

« Représentants du Peuple » n'avez-vous plus que l'impôt pour construire le futur de la France ? Si c'est le cas, renoncez, le Pays a plus besoin d'entrepreneurs que d'inventeurs d'impôts.

## Compensation du RSA

Je lis qu'il s'agirait de transformer le vote de l'Assemblée Nationale, en redistribution générale. Quelle courte vue ! Il faut au contraire utiliser ce vote pour instituer, une fois pour toutes, le principe du « qui commande paie » ! Quand l'Etat décide de l'augmentation de dépenses locales, en l'espèce le RSA, non préalablement négociées, qu'il assume le coût à l'euro près ! Ce principe qui aidera aujourd'hui les départements, il aidera demain les autres collectivités.

En un mot comme en cent : le Peuple vient de redonner la main au Parlement, qu'il ne gâche pas cette chance historique !

Alain Lambert

*Extrait du journal Le Monde de ce jour.*

« Contribution exceptionnelle »

*Incontournable à l'Assemblée nationale, le débat sur la taxation des « superprofits » de certaines multinationales comme TotalEnergies s'impose aussi comme une priorité pour de nombreux sénateurs à gauche et chez les centristes de la majorité sénatoriale, alors que le gouvernement s'y oppose. « A période exceptionnelle, profits exceptionnels et contribution exceptionnelle », défend le patron des sénateurs socialistes, Patrick Kanner. « Il y a un problème de symbolique politique dans la position du gouvernement », ajoute le président du groupe centriste au Sénat, Hervé Marseille, qui diverge des élus LR sur cette question et défend la création d'une « contribution exceptionnelle de solidarité » sur les « superprofits ».*

*A un an des sénatoriales, l'enjeu de la compensation financière pour les collectivités locales des effets de l'inflation est au cœur des discussions dans la chambre « des territoires ». Le dispositif global adopté dans un premier temps, contre l'avis du gouvernement, à l'Assemblée nationale prévoit une enveloppe de 120 millions d'euros pour la compensation du RSA pour les départements et de 180 millions d'euros pour les communes, notamment sur la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. Un système peu satisfaisant pour les sénateurs, car trop peu de collectivités seraient concernées (cinq mille environ). Les élus cherchent là aussi une solution « mieux ciblée ».*